

EXTRAIT DE LA RUBRIQUE « Gestion des absences non planifiées (GANP) »
sur l'Intranet Ville de Genève

GESTION DES ABSENCES NON PLANIFIÉES (GANP)

La Gestion des absences non planifiées (GANP) vise à améliorer la santé et le bien-être des collaborateurs et des collaboratrices, tout en faisant baisser de manière significative le taux d'absence en identifiant plus précocement les causes ainsi que les mécanismes de l'absentéisme.

Le protocole de gestion des absences, qui s'applique à l'ensemble des départements, comprend plusieurs étapes.

SYSTÉMATIQUE ET ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

GANP systématise les **entretiens de bilan** après quatre épisodes d'absence, que l'épisode dure une demi-journée ou plusieurs jours. Être absent quatre fois dans les douze derniers mois déclenche automatiquement un entretien entre le ou la responsable hiérarchique et le collaborateur ou la collaboratrice. Ce **moment de dialogue** doit permettre d'ouvrir la discussion sur les conditions et l'ambiance de travail, ceci dans un climat de confiance. Des **mesures** peuvent ensuite être envisagées, d'un commun accord entre les parties, en termes d'organisation et d'aménagement des conditions de travail.

EMPATHIE ET RIGUEUR

Pour que le succès soit au rendez-vous, un suivi des **indicateurs d'absence** et une systématique des annonces téléphoniques comme des différents entretiens s'avèrent nécessaires. Les responsables hiérarchiques concerné-e-s ont pu suivre une formation leur permettant d'assumer cette tâche efficacement, tout en respectant la vie privée des collaborateur-trice-s. L'objectif consistant à **améliorer les relations et processus de travail**.

Annexes